

# COMMUNE DE PRESSIGNY-LES-PINS (LOIRET)

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2010

---

Le 26 février 2010 (vingt six février deux mille dix), à 20h30 (vingt heures trente), le Conseil Municipal de Pressigny-les-Pins (Loiret), légalement convoqué le 20 février 2010, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Briec NICOLAS, Maire.

Présents : Mesdames BIZOT Valérie – FEUILLAS Mireille – SCHILLING Raymonde – Messieurs NICOLAS Briec – OVYN Maurice – DEPRUN Alain – BLANCHET Eric – LAURENÇO Emmanuel – RAIGNEAU Jean-Paul

Absentes excusées : Mademoiselle Cécile AMSELLEM – Madame Sylvie FROT qui donne procuration à Madame Valérie BIZOT

Secrétaire de séance : Madame BIZOT

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance précédente du 22 janvier 2010.

ORDRE DU JOUR :

1. Domaine de La Valette : projet Next House
2. Association LAC : proposition de spectacle été 2010
3. Défense incendie à l'école
4. Participation aux Centres de Loisirs
5. Questions diverses



### **Information du Maire en préambule**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement des négociations concernant le Domaine de La Valette.

Nous avons reçu en mairie plusieurs propositions pour quelques parties du domaine :

- Une proposition d'acquisition du Pavillon sud pour la somme de 120.000,00 €
- Une proposition d'acquisition d'une large part des bois, à négocier au prix légal du foncier non bâti (environ 3000 euros par hectare)
- Une proposition d'acquisition d'une parcelle incluant les anciennes écuries, la chapelle et environ 10000 m<sup>2</sup> de terrain boisé pour la somme de 60.000,00 €

Nous avons également à ce jour trois candidatures pour une reprise de l'intégralité du domaine, les offres de prix restant à confirmer.

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision de cession partielle ou totale doit être prise avant le 15 mars 2010 afin d'équilibrer le budget 2010 et les suivants.

Monsieur le Maire confirme que les Pavillon nord et sud sont bornés.

Concernant la parcelle de l'ancien potager du château ou « Prairie du Bourg », le Plan Local d'Urbanisme permet la construction de plusieurs habitations, à condition de démanteler la station d'épuration hors d'usage et les équipements sportifs de l'ancien collège espagnol.

Tous les travaux sont à la charge des futurs acquéreurs, les biens seront vendus dans l'état.

## 1. Domaine de La Valette : projet Next House

Parmi les contacts en cours, la société Next House est intéressée par la totalité du domaine. Next House est une société basée à Stockholm (Suède) qui crée et livre à ses clients des maisons d'architecte de qualité en bois, préfabriquées en usine. Le concept rompt avec les façons traditionnelles d'acheter des maisons. Les clients de Next House sont des promoteurs et des investisseurs. Le système Next House donne aux clients l'avantage de pouvoir diffuser des maisons clé en main à travers une clientèle de familles et d'individus ayant un vif intérêt pour l'architecture et le design. Le modèle économique repose sur un processus de construction efficace qui permet des réductions de coûts et un gain de temps dans la mise en œuvre. Site internet de la société : <http://www.nexthouse.se/>

Monsieur le Maire a rencontré les dirigeants de Next House qui envisagent avec l'un de leurs partenaires investisseurs le développement d'un éco-village dans le Parc de La Valette. Au-delà d'offrir un cadre de vie agréable aux futurs habitants, Le projet consisterait à aménager une forme de lotissement exemplaire en matière d'aménagement durable, sur les périmètres d'urbanisation du domaine (zone AU).

Au-delà du projet de construction de maisons neuves, la réflexion porte également sur les services qui seront apportés aux futurs habitants du site, en veillant à la cohérence des activités et à la préservation des éléments du paysage.

A ce stade des discussions, et avant de poursuivre les études de faisabilité, Next House souhaite connaître l'avis de principe du Conseil Municipal. Ensuite, Next House prendrait à sa charge la réalisation d'un test auprès de la clientèle potentielle sur la base d'un avant-projet.

Et dans la perspective d'une reprise de la totalité du domaine, l'investisseur partenaire de Next House souhaite connaître le prix attendu par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**EMET** un avis favorable au principe architectural des maisons Next House, en adéquation avec les orientations d'aménagement et les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

**AUTORISE** la société Next House et ses partenaires investisseurs à réaliser à leurs frais et dépens les études préalables à la création d'un éco-village dans le Domaine de La Valette, sans engagements de la part de la commune jusqu'à la signature d'un compromis de vente sur tout ou partie de la propriété ;

**FIXE** le prix de vente de la totalité du Domaine de La Valette à 800.000 euros ;

**DECIDE** d'étudier les différentes offres de prix avant le 15 mars 2010.

## 2. Association LAC : proposition de spectacle 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association LAC souhaite réaliser un nouveau spectacle nocturne sur le site de La Valette ; les dates des représentations sont fixées aux 9-10-11-16-17-18 juillet 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 9 voix POUR,

**AUTORISE** l'association LAC à présenter un nouveau spectacle au Château de La Valette en juillet 2010, sous réserve qu'un acte de vente définitif n'ait pas été signé avant cette date.

### 3. Défense incendie à l'école

Monsieur DEPRUN, Adjoint au Maire, rappelle que l'enseignante et les enfants de la classe maternelle n'entendent pas l'alarme incendie. Il a étudié une solution technique pour desservir la classe maternelle. Il propose de retenir un devis de 412,60 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ACCEPTE** le devis du fournisseur Franco Belge pour un montant de 412,60 euros,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au titre des communes à faible population, avec une demande d'autorisation de préfinancement.

### 4. Participations aux Centres de Loisirs

Lors de la précédente réunion, le sujet a été reporté par manque d'information.

La commune a participé comme suit aux centres de loisirs de Nogent et Montcresson :

Vacances	2008		2009	
	Nogent-sur-Vernisson	Montcresson	Nogent-sur-Vernisson	Moncresson
Février	13,25 €	/	/	/
Avril	13,25 €	/	35,00 €	/
Eté	840,72 €	10,00 €	822,52 €	5,00 €
Total	867,22 €	10,00 €	857,52 €	5,00 €

A ce jour, un seul enfant a été inscrit quelques mercredis et pendant les vacances de février 2010.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de la CAF. La participation de la commune de Pressigny-les-Pins est comprise entre 1,03 € et 7 € par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DECIDE** de prendre en charge le supplément de la participation financière demandée aux familles ne résidant pas sur les communes où siègent ces centres de loisirs, et ce, pour toutes les activités proposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

La commune de Pressigny-les-Pins versera directement sa participation financière aux centres de loisirs, sur un état détaillé fourni par les mairies.

Cette dépense sera réglée au compte 6232 pourvu en conséquence.

### 5. Questions diverses

- **Chasse** : Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de location de la chasse dans le Domaine de La Valette, par courrier du 15 février 2010. Etant donné l'état d'avancement des projets de cession du domaine, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.
- **Elections** : Monsieur le Maire remercie les conseillers inscrits sur le tableau de présence des élections qui auront lieu les 14 et 21 mars 2010, et rappelle que certains conseillers n'ont pas encore donné leur disponibilité.

- **Associations de Pressigny-les-Pins** : Monsieur DEPRUN informe les conseillers qu'il a participé aux assemblées générales des associations du Gardon Pressignien, de l'APAP, du Tir et du MCPP :

**Motor-Club Passion Pressigny** : Monsieur le Président de l'association demande à la mairie de bien vouloir entreposer dans ses locaux du matériel de l'association. Le Conseil propose de mettre à la disposition de l'association un emplacement dans le hangar du Petit Gué. Une convention sera établie entre la mairie et le Président de l'association.

**Le Gardon Pressignien** : Monsieur le Président demande le rebouchage des trous dans le chemin menant à l'étang des Tailles. Le Conseil demande aux employés communaux de faire le nécessaire en lien avec la commission des travaux.

**Le stand de tir** : Monsieur le Président souhaite engager prochainement la réalisation du projet d'aménagement du stand (toiture et éclairage notamment). Le budget des travaux qui seront réalisés par les employés communaux est estimé à 1100 euros. Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des voix, de réaliser le projet d'aménagement du stand de tir ; DEMANDE au Maire de solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au titre des communes à faible population, avec une demande d'autorisation de préfinancement.

- **Association « les Joyeux Bénévoles » de Nogent-sur-Vernisson** : Monsieur le Maire rappelle que cette association organise le Carnaval de Nogent le dimanche 7 mars 2010. Considérant que la commune de Nogent apporte régulièrement son soutien technique et matériel à notre commune (prêt de mobilier, prêt de scène, etc), il propose de mettre à la disposition de l'association nogentaise une partie du hangar du Petit Gué pour abriter les chars du carnaval, dès à présent et sans durée déterminée, sachant que les responsables de l'association acceptent de libérer le hangar dès que cela serait nécessaire pour faciliter l'exploitation du lieu. Le Conseil Municipal exprime son accord et demande à Monsieur le Maire de confirmer l'autorisation d'occupation par courrier.
- Monsieur DEPRUN souhaite améliorer les **conditions d'affichage au centre-bourg** et propose notamment de stabiliser le sol sous les panneaux dédiés à l'affichage électoral. La commission des travaux est chargée d'étudier le projet.
- Monsieur RAIGNEAU rappelle que les **conditions d'accès aux containers du tri sélectif** ne sont pas idéales, du fait que la cour du Petit Gué est fermée le soir à 17h. Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées par le passé pour trouver un emplacement optimum qui tienne compte des règles de sécurité imposées par le syndicat, un emplacement qui soit accessible au public, un emplacement qui ne soit pas trop éloigné des axes de circulation dans la commune, un emplacement qui ne crée pas trop de nuisances, etc. Monsieur le Maire rappelle également que l'ouverture ou fermeture de la grille d'entrée du Petit Gué est faite bénévolement le week-end par un employé communal, et ainsi 7 jours/7, le matin au lever du jour et le soir à la tombée de la nuit, offrant ainsi régulièrement une amplitude horaire confortable pour tous les habitants. Cependant, Monsieur le Maire accepte le fait que des améliorations puissent encore être recherchées. La commission des travaux est chargée de proposer une solution alternative prochainement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Raymonde SCHILLING propose de régler à titre personnel le montant de la cotisation d'adhésion de la commune pour l'année 2010 à l'association Gâtinais Généalogique.

La séance est levée à 22h30.